



L'ASEB prend position sur la circulaire FINMA „Systèmes de rémunération„

L'Association suisse des employés de banques salue la volonté de régulation des établissements financiers par la FINMA. La crise a démontré la faiblesse de l'autorégulation et les conséquences dramatiques des excès des places financières pour la société, mais aussi pour les salariés de la branche. La réglementation envisagée des systèmes de rémunération constitue un premier pas afin de limiter la prise de risques inconsidérés sur les marchés financiers.

L'ASEB estime que le projet de circulaire va dans la bonne direction, mais pêche encore par un excès de confiance dans les systèmes de contrôle et de surveillance internes des banques. Il estime en particulier que la circulaire doit être complétée dans les domaines suivants :

- *Le partenariat social* : Le partenariat social n'est pas évoqué dans la circulaire bien qu'il soit un facteur important de régulation et assure une certaine équité des salaires. Pour cette raison, les partenaires sociaux doivent être consultés et écoutés à tous les stades de définition des rémunérations variables – de l'élaboration du règlement à la distribution de ces rémunérations-..
- *Transparence des salaires* : la part des rémunérations variables destinée aux employés doit être identifiable.
- *Report de la part des salaires variables* : Les salaires des employés qui n'ont pas la compétence d'influer de manière décisive sur les décisions stratégiques de l'entreprise ou sur ses résultats ne doivent dépendre que marginalement du résultat de l'entreprise. La banque ne doit pas reporter sur les employés les risques de l'entreprise, ce serait en contradiction avec la convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire. Les bas salaires ne doivent en outre comporter aucune part qui puisse être reportée.
- *Contrôle* : des mesures de contrôles extérieurs et de sanctions doivent être encore définies. Un rapport annuel de la FINMA sur l'application de cette circulaire est nécessaire.

L'ASEB désapprouve le provisionnement de bonus importants effectué par plusieurs banques en Suisse et à l'étranger. Cela démontre si besoin est la nécessité d'imposer rapidement une réglementation aux institutions financières. Etant donné la globalisation de ce marché, les gouvernements doivent attacher la plus haute priorité à une coordination de leurs mesures de régulation afin que la concurrence puisse fonctionner dans la transparence et sur la qualité des services plutôt que sur une compétition malsaine basée sur le recrutement de spécialistes par l'appât de salaires mirobolants et un dumping salarial ou des réductions d'emplois pour la majorité des employés de banque.

Berne, le 14 août 2009

Contacts pour des renseignements détaillés et photos:

Denise Chervet, secrétaire centrale ASEB

denise.chervet@aseb.ch

T +41 79 408 92 40